

218C2038
FR0004035061-FS1213

21 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GUY DEGRENNE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2018, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Diversita¹ (6 rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2018, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société GUY DEGRENNE et détenir 70 198 588 actions GUY DEGRENNE² représentant 127 016 388 droits de vote, soit 93,26% du capital et 94,49% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition⁴ hors marché de (i) 8 165 120 actions GUY DEGRENNE auprès de la société Soparcif⁵ et (ii) 5 215 468 actions GUY DEGRENNE auprès de la société Comir⁶.

¹ Société contrôlée à 100% par M. Philippe Spruch.

² Dont 400 actions GUY DEGRENNE prêtées aux administrateurs.

³ Sur la base d'un capital composé de 75 270 790 actions représentant 134 427 408 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqué de la société GUY DEGRENNE en date du 17 décembre 2018.

⁵ Cf. notamment D&I 218C2029.

⁶ Cf. notamment D&I 218C2030.